

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-1 Objet : Tableau du Conseil Municipal : installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Pour faire suite au décès de Madame Martine DERUY, Conseillère Municipale et en application de l'article L.270 du Code Electoral, c'est Monsieur Jean-Paul AUZOU, domicilié 3 rue Saint Michel à LE PORTEL (62480), né le 14 août 1959 à Lille, candidat suivant sur la liste « Le Portel terre d'avenir poursuivons ensemble », qui est désigné comme nouveau Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire appelle donc **Monsieur Jean-Paul AUZOU** à venir prendre place au Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-2 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022.

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de Monsieur le Maire,
approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022,
à la majorité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : 1
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-3 Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent de **présenter à l'Assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Cette obligation concerne notamment les communes de plus de 3.500 habitants et plus, leurs EPA de 3.500 habitants et plus, les EPCI comportant au moins une commune de 3.500 habitants et plus et les départements.

➔ Ce rapport donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique.

- Vu la loi ATR du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

- De prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 ci-annexé.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-3-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-4 **Objet** : **Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.**

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Aussi, dans un souci de simplification,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du Conseil Municipal **de ce jour**, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-4-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-5 Objet : Désignation des membres des commissions municipales : Modification.

Pour faire suite au décès de Madame Martine DERUY, il convient de revoir la composition des 3 commissions municipales suivantes : Enseignement, Développement Durable - Agenda 21 et Seniors.

Chaque commission est composée, outre le Maire, Président de droit, de 10 membres, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer Madame Martine DERUY, par un Conseiller Municipal de la majorité municipale, dans les 3 commissions municipales susvisées.

- Vu la délibération n°2022-13 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2022,

- Vu l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,

à la majorité des membres présents et représentés,

- Désigne **Monsieur Jean-Paul AUZOU** comme membre des trois commission Enseignement, Développement Durable - Agenda 21 et Seniors.

La composition des commissions municipales est arrêtée selon le tableau annexe.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-13 en date du 15 mars 2022.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : 3
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-5-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



DATE D’AFFICHAGE : 09/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-6 Objet : Composition de la Commission d'appel d'offres : Modification.

Suite au décès de Madame Martine DERUY, Conseillère Municipale, il convient de la remplacer à la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du maire, Président, qui siège de droit en qualité de représentant légal de la collectivité.

- De 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la **représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel au scrutin secret.** Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il y a deux listes présentées :

➤ Par Monsieur le Maire, au nom de la majorité municipale :

TITULAIRES

- M. Jean-Yves DUVAL
- M. Jean-Pierre LEDEZ
- M. André DOUCHET
- M. Michel LELIEVRE

SUPPLEANTS

- Mme Suzanne CAZIER
- M. Joël POTIER
- M. Christian ROUTIER
- M. Jean-Paul AUZOU

➤ Par la minorité municipale :

TITULAIRES

- M. Laurent FEUTRY

SUPPLEANTS

- Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN

Il convient de procéder au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

<p>Accusé de réception en préfecture 062-216206672-20230207-2023-6-DE Date de télétransmission : 13/02/2023 Date de réception préfecture : 13/02/2023</p>	<p>Liste de la majorité municipale 26 voix Liste de la minorité municipale 3 voix</p>
---	---

- La liste de la majorité municipale obtient donc : - 4 sièges de titulaires ;
- 4 sièges de suppléants.
- La liste de la minorité municipale obtient donc : - 1 siège de titulaire ;
- 1 siège de suppléant.

- Vu l'article 22 du Code de la commande publique ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-77 en date du 1^{er} octobre 2020 ;

- Ayant procédé à l'élection à la représentation à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, au scrutin secret ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Désigne comme membres de la Commission d'Appel d'Offres avec voix délibérative, outre le Maire, M. Olivier BARBARIN, Président de droit :

TITULAIRES

- M. Jean-Yves DUVAL
- M. Jean-Pierre LEDEZ
- M. André DOUCHET
- M. Michel LELIEVRE
- M. Laurent FEUTRY

SUPPLEANTS

- Mme Suzanne CAZIER
- M. Joël POTIER
- M. Christian ROUTIER
- M. Jean-Paul AUZOU
- Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-77 en date du 1^{er} octobre 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-7 Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : Modification.

Par délibération n°2020-78 en date du 1^{er} octobre 2020, l'assemblée délibérante a approuvé la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et en a désigné les membres.

Par ailleurs, suite au décès de Madame Martine DERUY, il convient de procéder à la désignation de ses représentants.

La CDSP est la commission qui ouvre les plis, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres à la délégation de service public.

Elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public des usagers devant le service public.

La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres.

La composition de la CDSP et celle de la CAO sont identiques, l'article L.1414-2 du CGCT (relatif aux marchés publics) renvoyant à l'article L.1411-5 pour l'élection de la CAO.

Pour être instituée valablement, la CDSP doit faire l'objet d'une élection par l'assemblée délibérante.

Par exception, l'élection de la CDSP d'une commune peut ne pas se faire à bulletin secret si le conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité (art.L.2121-21 du CGCT). En conséquence, le conseil municipal peut prévoir de procéder à l'élection des membres par un vote « à main levée » sous réserve que cette modalité soit expressément prévue par la délibération ou le règlement intérieur évoqués précédemment. A défaut, le vote au scrutin secret doit obligatoirement être appliqué.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de créer une commission de délégation de service public. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de cette commission et d'en désigner ses membres.

➤ **FONCTIONNEMENT** : La commission se réunira sur convocation de son Président.

➤ **COMPOSITION** : La commission sera composée :

- entre autre de Monsieur le Maire, siégeant de droit en qualité de représentant légal de la collectivité, qui en assurera la présidence ,

- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, **élus à la représentation proportionnelle au plus fort**

reste à pourvoir par les membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel au scrutin secret. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Conseil Municipal est invité à procéder au vote.

Il y a deux listes présentées :

➤ Par Monsieur le Maire, au nom de la majorité municipale :

TITULAIRES

- M. Jean-Yves DUVAL
- M. André DOUCHET
- M. Christian ROUTIER
- M. Michel LELIEVRE

SUPPLEANTS

- M. Maxime LEPRETRE
- Mme Suzanne CAZIER
- M. Christian CHASSOT
- M. Jean-Paul AUZOU

➤ Par la minorité municipale :

TITULAIRES

- M. Laurent FEUTRY

SUPPLEANTS

- Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Ont obtenu : Liste de la majorité municipale 26 voix
Liste de la minorité municipale 3 voix

- La liste de la majorité municipale obtient donc : - 4 sièges de titulaires ;
- 4 sièges de suppléants.
➤ La liste de la minorité municipale obtient donc : - 1 siège de titulaire ;
- 1 siège de suppléant.

- Vu les articles L.1411-2 et L 1411-5 du CGCT

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-78 en date du 1^{er} octobre 2020 ;

- **Ayant procédé à l'élection à la représentation à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, au scrutin secret ;**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;**

- **Désigne** comme membres de cette commission, **outre le Maire, Président de droit :**

M. Olivier BARBARIN :

TITULAIRES

- M. Jean-Yves DUVAL
- M. André DOUCHET
- M. Christian ROUTIER
- M. Michel LELIEVRE
- M. Laurent FEUTRY

SUPPLEANTS

- M. Maxime LEPRETRE
- Mme Suzanne CAZIER
- M. Christian CHASSOT
- M. Jean-Paul AUZOU
- Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN

Y assisteront selon les cas, des personnalités, des agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-78 en date du 1^{er} octobre 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-8 Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Modification.

Pour faire suite au décès de Madame Martine DERUY, l'assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à la délibération n°2020-36 en date du 11 juin 2020 fixant la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Conseil Municipal doit élire **8 représentants**.

Ils sont élus par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Chaque conseiller municipal, ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

➤ Monsieur le Maire propose la liste suivante, au nom de la majorité municipale :

- M. Jean-Pierre LEDEZ
- Mme Suzanne CAZIER
- Mme Geneviève BOURGAIN
- M. André DOUCHET
- M. Joël POTIER
- Mme Christèle BOURGAIN
- M. Jean-Louis VINCENT

➤ Au nom de la minorité municipale, la liste suivante est proposée :

- Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN

Il convient de procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture 062-216206672-20230207-2023-8-DE Date de télétransmission : 13/02/2023 Date de réception préfecture : 13/02/2023	Nombre de suffrages : 29
	Suffrages exprimés : 29

Ont obtenu : Liste de la majorité municipale 26 voix
 Liste de la minorité municipale 3 voix

- La liste de la majorité municipale obtient donc : - 7 sièges
- La liste de la minorité municipale obtient donc : - 1 siège

- Vu les articles L 123-6 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-36 en date du 11 juin 2020 fixant la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 en date du 1^{er} octobre 2020 ;

- **Vu le résultat des élections organisées au scrutin de liste, à bulletins secrets, à la représentation à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Désigne** comme délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

- **M. Jean-Pierre LEDEZ**
- **Mme Suzanne CAZIER**
- **Mme Geneviève BOURGAIN**
- **M. André DOUCHET**
- **M. Joël POTIER**
- **Mme Christèle BOURGAIN**
- **M. Jean-Louis VINCENT**
- **Mme Elodie DESCAMPS LEMAGNEN**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-79 en date du 1^{er} octobre 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-8-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-9 Objet : Concession de la plage du Portel : Attribution d'un sous-traité d'exploitation.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée pour l'attribution d'un sous-traité d'exploitation de la concession de la plage du Portel, suite au changement de société exploitante de Monsieur Frédéric BOURGAIN (SAS TABY). Cette procédure a été lancée pour le lot suivant : Lot zone 5 : location de cabines de plage. Il a été décidé, en commission de Délégation de Service Public, d'attribuer le sous-traité comme suit :

Lot zone 5 : Monsieur Frédéric BOURGAIN (société Rue Herbez)

Redevance de 67 euros/cabine/an (révisable chaque année).

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 concédant à la Commune du Portel l'exploitation de la plage naturelle pour une durée de douze ans à compter du 5 juin 2018 ;
- Considérant que le rapport de présentation et le projet de sous-traité ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à **attribuer** le sous-traité d'exploitation de la plage naturelle du Portel comme repris ci-dessus ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à **signer** tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : 1
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230213-2023-9-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



DATE D’AFFICHAGE : 09/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-10 Objet : Convention tripartite avec le Conservatoire du Littoral et l'association Fort du Cap d'Alprech.

Dans la perspective de la réhabilitation, de la sauvegarde et de l'entretien du patrimoine historique et paysager du Fort d'Alprech, il a été établi une convention tripartite entre la Commune, le Conservatoire du Littoral et l'Association Fort du Cap d'Alprech.

L'assemblée délibérante est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Considérant que la convention a été transmise à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune, le Conservatoire du Littoral et l'Association Fort du Cap d'Alprech, dans la perspective de la réhabilitation, de la sauvegarde et de l'entretien du patrimoine historique et paysager du Fort d'Alprech.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-10-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-11 Objet : Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune
à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domicilié à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	6.882 Euros	H.T.	Pose bardage
Montant des travaux subventionnables	6.882 Euros	H.T.	pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à domicilié

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-11-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaients présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaients excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-12 Objet : Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune
à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domicilié à pour un immeuble sis

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	8080,20 Euros	H.T.	Réfection façade et
Montant des travaux subventionnables	8080,20 Euros	H.T.	pose bardage pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à

à pour un immeuble sis

domicilié à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-12-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-13 **Objet : Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune à**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domicile à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	23.296,48 Euros	H.T.	Isolation et pose
Montant des travaux subventionnables	11.648,24 Euros	H.T.	enduit façade
Aide de la Ville	760 Euros		avant et pignon

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à domicile à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-13-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-14 Objet : **Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune à**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domiciliés à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	16.363,64 Euros	H.T.	Réfection façade
Montant des travaux subventionnables	8.181,82 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à domiciliés à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-14-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

**N°2023-15 Objet : Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune
à**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale pour un immeuble sis domiciliée à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	6.149,01 Euros	H.T.	Pose bardage
Montant des travaux subventionnables	6.149,01 Euros	H.T.	pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à domiciliée à LE PORTEL,

dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-15-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-16 Objet : Façades architectures et couleurs porteloises : Attribution d'une subvention par la Commune à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale domiciliée pour un immeuble sis à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	14.155 Euros	H.T.	Isolation et
Montant des travaux subventionnables	14.155 Euros	H.T.	enduit façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à _____ domiciliée pour un immeuble sis _____ à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération

« Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-16-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-17 Objet : **Organisation d'un séjour de ski à Bellevaux du 11 au 19 février 2023.**

La Ville du Portel, via le Pôle Famille, organise un séjour de ski à la station de Bellevaux (Haute Savoie) du 11 au 19 février 2023. Ce séjour, qui concernera 26 jeunes âgés de 12 à 17 ans, s'inscrit dans une démarche participative car les jeunes devront participer au minimum à 3 actions d'autofinancement qui permettront notamment de renforcer la cohésion de groupe. Ce projet a été initié par les jeunes fréquentant le Centre Animation Jeunesse.

Conditions :

- Portelois âgés de 12 à 17 ans
- Participer à 3 actions d'autofinancement minimum

Programme :

- 6 journées de ski alpin sur le domaine skiable de la chèvrerie et du Roc d'Enfer
- 4 cours ESF pour les débutants
- 1 sortie randonnée en raquettes
- 1 sensibilisation aux secours avalanches
- Découverte du marché local et du village
- Descente aux flambeaux par les moniteurs de la station
- Veillées, jeux de société, animations mises en place par l'équipe pédagogique

Encadrement :

Les jeunes seront encadrés par 4 animateurs

Coût :

700 euros par jeune (pension complète, transport en autocar, activités sur place, assurances responsabilité civile)

Pré-inscription : 100 euros.

Les actions d'autofinancement (loto-quine, lavages de voitures, ...) permettront de réduire le coût.

Une demande de financement intitulée « Développement des séjours enfants » sera sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-17-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

.../...

- Vu l'avis de la commission finances en date du 3 février 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'AUTORISER l'organisation d'un séjour de ski à la station de Bellevaux du 11 au 19 février 2023 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes en découlant ;

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la CAF du Pas-de-Calais pour une subvention au titre du
« Développement des séjours enfants ».

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-17-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du trente et un janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Etaient excusés : M. VINCENT Jean-Louis qui avait donné pouvoir à Mme DEWALLE Laurence, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme LEMAIRE Nathalie qui avait donné pouvoir à M. DUVAL Jean-Yves, M. FEUTRY Laurent qui avait donné pouvoir à M. MARIETTE Patrick.

M. MARIETTE Patrick est élu secrétaire de séance.

N°2023-18 Objet : Attribution de bourses communales supplémentaires pour l'année scolaire 2022/2023.

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'accorder pour l'année scolaire 2022-2023 des bourses communales à 71 étudiants pour un montant global de 14.364,04 Euros. Suite au dépôt de nouveaux dossiers de demandes de bourses, il convient d'accorder 3 bourses communales supplémentaires pour l'année scolaire 2022-2023.

- Vu les critères d'attribution des bourses communales retenus lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 3 février 2023 ;

- Vu les nouveaux dossiers de bourses communales déposés depuis le dernier Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder pour l'année scolaire 2022/2023, 3 nouveaux dossiers de bourse communale à 3 étudiants pour un montant global de 555 Euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, pour le nouveau dossier, le versement par moitié au vu d'un certificat de scolarité daté de janvier, février ou mars 2023 ;

- d'autoriser les inscriptions des crédits correspondants au Budget 2023 imputation 65131.23.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230207-2023-18-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023